

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

### Commission Thématique N°2 : Cours d'eau et milieux aquatiques

#### Compte rendu de la réunion du 11 décembre 2013 Salle des fêtes de Brunemont

#### Etaient présents :

Mr ALTERI Franco, Conseiller Municipal de Sailly-en-Ostrevant.  
Mme BLIN Céline, animatrice du SAGE de la Sensée.  
Mr BLONDEL Jean-François, représentant du Conseil Général du Pas-de-Calais.  
Mr CAVENAILE Michel, représentant de la Communauté de Communes d'Osartis.  
Mr CUVILLIEZ Jean-Pierre, Maire de Saudemont.  
Mme DUBUS Lisiane, conseillère municipale d'Aubigny au Bac.  
Mme DUFEU Elodie, représentant les VNF .  
Mr DURIEZ Régis, représentant le MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douaisis.  
Mme GUILLAUME Emeline, représentant la Communauté d'Agglomération du Douaisis.  
Mr GRAVE Gilbert, représentant la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais.  
Mme HAVET Noémie, représentant le CRPF.  
Mr HECQUET Guy, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée.  
Mr HENNEBICQ Michel, Sauchy-Lestree.  
Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE-Scarpe-Sensée-Escaut-Artois-Douaisis.  
Mr HERIN Jean-Jacques, représentant la Communauté d'Agglomération du Douaisis.  
Mr LANCIAUX Yann, représentant l'ONEMA.  
Mme LEFEVRE Patricia, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.  
Mme LEGOFF Thérèse, Présidente de l'association Ostrevant Bouchain Environnement.  
Mr LEPRETRE André, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.  
Mr LEVEQUE Camille, conseiller municipal de Bourlon.  
Mr MONTAIGNE Paul, représentant NOREADE.  
Mr POULAIN Gilles, Président de la Commission Thématique N° 2 du SAGE de la Sensée.  
Mr RENARD Daniel, Président Canoë Kayak Marquion.  
Mr RENOUE Philippe, représentant la Pisciculture de Rémy.  
Mr RICHE Sylvain, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac.  
Mr RICHE Charles-Louis, Maire Adjoint de Wasnes-au-Bac.  
Mr ROUSSEZ Yves, représentant le Syndicat de Faucardement de la Sensée.  
Mr TANFIN Thierry, représentant de la DDTM Pas-de-Calais.  
Mr THIEBAUT Fabrice, chargé de mission à l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.  
Mr THUILLIEZ Xavier, Conseiller Municipal d'Oisy-le-Verger.

## **Absents, excusés :**

Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.  
Mr BACQUET Jean-Jacques, Maire Adjoint d'Ecourt-Saint-Quentin.  
Mr BARAS Jean-Marie, représentant la Fédération de Pêche du Nord.  
Mr BLONDEL Christophe, représentant le Conservatoire Botanique de Bailleul  
Mr BOIZET Francis, Président de l'AAPPMA « Les Pêcheurs réunis ».  
Mr BONNAVE Yves, Conseiller Municipal de Monchy-au-Preux.  
Mr BOUCAULT Julien, représentant la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais.  
Mr BOULAIN Alfred, Vice-Président de la CAD.  
Mr BOULANGER Alain, Maire d'Aubigny-au-Bac.  
Mr BOUTROUILLE Christian, représentant le GON du Nord – Pas-de-Calais.  
Mr BREDECHE Mathieu, représentant le Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais  
Mr CANDAT Jean-Louis, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.  
Mr CARNEL Jean, représentant la CCI Arras.  
Mme CALVES-MAEZ, représentant de la DREAL Nord – Pas-de-Calais.  
Mme CIGLIANA Sylviane, représentant la DDTM du Nord.  
Mr CHARLES Ludovic, Comité Trinquise Environnement.  
Mr CHARTON Erick, Conseiller Général du Nord.  
Mme CHUQUET Karine, représentant les VNF.  
Mr CLAUCE François, représentant le CRPF.  
Mr COCHEZ Bruno, Maire Adjoint d'Eterpigny.  
Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.  
Mr CORNIER Thierry, représentant le Conservatoire Botanique de Bailleul.  
Mr CORNU Francis, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger.  
Mr COURTECUISSÉ André, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Sailly-en-Ostrevent.  
Mr COURTECUISSÉ Edouard, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Sailly-en-Ostrevent.  
Mr DANEL Annick, Maire de Rémy.  
Mr DANEL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.  
Mr DE BLOCK Marc, Conseiller Municipal de Boiry-Saint-Martin.  
Mr DEBAVELAERE Michel, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.  
Mr DELABRE Jean-Marc, représentant l'Hôtellerie de Plein Air 59.  
Mr DELATTRE Dominique, Maire Adjoint de Saint-Martin-sur-Cojeul.  
Mr DELATTRE Henri, Vice-président de la Fédération de pêche du Nord.  
Mr DELCROIX Jean-Louis, représentant l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douais.  
Mr DENOYELLE Maxime, représentant la Communauté de Commune la Porte des Vallées.  
Mr DENNIN Ludovic, représentant la DIRAH Communauté d'Agglomération du Douais.  
Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant la Communauté d'Agglomération du Douais.  
Mme DEROUBAIX Anne-Sophie, Maire de Sailly-en-Ostrevent.  
Mr DEROY Denis, Chérisy.  
Mr DESEURE Matthieu, représentant la Fédération Régionale des Chasseur du Nord – Pas-de-Calais.  
Mme DEVIGNES Chantal, Conseillère Municipal d'Avesnes-le-Sec.  
Mr DORDAIN Christian, représentant la Communauté d'Agglomération du Douais.

Mme DUHAMEL Françoise, représentant le Centre Régional de Phytosociologie.  
Mr DURBISE Denis, représentant le Conseil Général du Pas-de-Calais.  
Mr FAILLIE Jean-Claude, Maire Adjoint de Raillencourt-Sainte-Olle.  
Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.  
Mr FOUASSIER Eric, représentant la Communauté de Communes du Sud Arrageois.  
Mr FOVAUX Jean-Marie, représentant la Fédération de pêche du Nord.  
Mr FRANCOIS David, représentant le SIADO.  
Mr GAMET Jean-Claude, Président du club de Canoë-Kayak de Biache-Saint-Vaast.  
Mr GAMEZ Henri, Maire de Fressies.  
Mr GAZEL Edmond, Maire d'Ecourt-Saint-Quentin.  
Mr GLACET Jean-Marie, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord.  
Mr HALLE Jean-Luc, représentant le SIRA.  
Mr HOQUET Jean-Claude, Conseiller Général du Pas-de-Calais, canton de Bertincourt.  
Mr HOURBON Pierre, représentant la Fédération de Chasse du Pas-de-Calais.  
Mr JEDELE Julien, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.  
Mr LAGE Pascal, représentant l'hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais.  
Mr LAMBIN Jean-Marc, représentant le SIDEN.  
Mr LANCEL Michel, Maire de Quéant.  
Mme LANDRE Stéphanie, représentant la Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis.  
Mr LECLERCQ Didier, Conseiller Municipal de Sailly-en-Ostrevent.  
Mr LECOCQ Dominique, représentant l'ONEMA.  
Mme LEDDA Carole, représentant la Direction du Développement Local.  
Mme LEFEBVRE Delphine, représentant la Communauté de Commune la Porte des Vallées.  
Mr LEMAY Jean-Charles, représentant le SCOT du Douaisis.  
Mr LENOIR Michel, Boiry Sainte-Rictrude.  
Mr LEPAN René, Président de l'Amical des Huttiers de la Vallée de la Sensée.  
Mr LIBERAL Jean-Maurice, Conseiller Municipal de Léluse.  
Mr LIBERAL Raoul, Maire Adjoint de Récourt.  
Mr LUCCHETA Jean-Claude, représentant l'ONEMA.  
Mr MAROUSE Jean-Louis, représentant l'ONEMA.  
Mr MARQUANT Régis, Maire Adjoint d'Aubencœur-au-Bac.  
Mr MARTIN André, Maire de Tortequesne.  
Mr MASCLET Patrick, Maire d'Arleux.  
Mr MICONNET Richard, Maire Adjoint de Boiry-Becquerelle.  
Mr MUYS Christian, représentant le MNLE.  
Mr NOEL Eric, Conseiller Municipal de Bucquoy.  
Mr PETIT Emmanuel, représentant la Fédération de Pêche du Nord.  
Mr PETIT Marcelin, représentant l'association du Trinquise Environnement.  
Mme PICQUE Odille, représentant l'association du MNLE.  
Mr POULAIN Guy, Maire adjoint de Fressies.  
Mr PRETTRE Michel, Maire d'Aubencœur-au-Bac.  
Mr RENARD Jean-Marc, Conseiller Municipal de Marcq-en-Ostrevent.  
Mr RINGEVAL Maryvonne, Maire de Raillencourt-Sainte-Olle.  
Mr SANTERNE Christian, représentant le MNLE.  
Mr STIENNE Michaël représentant la Communauté de Communes d'Osartis.  
Mr TABARY Daniel, Maire de Fremicourt.  
Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.  
Mr TOUZE Sébastien, représentant la CAPH.  
Mr URBANIJA André, représentant la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais.

Mme VANRENTERGHEM Magdalena, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du  
Cambrésis.

Mme WIBERT Annick, Maire Adjointe de Brunémont.

Mr WIBERT Alain, Président de l'AAPPAMA « La Sirène »

**Mr POULAIN Gilles** introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres présents, venus nombreux. Il précise qu'il préside la commission thématique 2 « Cours d'eau et milieux aquatiques » depuis 2004. Il passe ensuite la parole à Mr THIEBAUT Fabrice.

**Mr THIEBAUT Fabrice** présente la nouvelle animatrice du SAGE, Mme BLIN Céline en précisant que l'ancienne animatrice Mme AINAOUI Mélina est retournée dans sa région natale. Il explique que le SAGE en est à la phase d'état des lieux avec la phase de l'état final qui a été validée. Il ajoute que la validation des documents de diagnostic et de scénario tendanciel est prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014 avec ensuite la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), du règlement et de l'évaluation environnementale avec l'objectif d'une consultation et d'une validation préfectorale pour 2015. Il informe que la CLE a été réunie le 26 novembre 2013, et qu'un délai de 2 mois sera laissé aux membres des commissions pour faire parvenir à l'Institution leurs remarques sur les documents du diagnostic et du scénario tendanciel.

L'ordre du jour porte sur la délimitation des Zones à Enjeu Environnemental, la présentation des documents du diagnostic et du scénario tendanciel et sur l'inventaire des zones humides du SAGE.

Melle BLIN Céline présente le premier ordre du jour concernant la détermination des Zones à Enjeu Environnemental (ZEE).

**La présentation est jointe en annexe.**

**Mr THIEBAUT Fabrice** demande aux membres, si une validation de ce zonage est possible pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Il rappelle qu'il y aura une prochaine CLE au début de l'année 2014 où l'on validera les documents du diagnostic et du scénario tendanciel mais aussi la délimitation des ZEE. Il est donc nécessaire que ce zonage soit présenté à la commission, pour commencer à travailler sur le sujet.

Il ajoute ensuite que c'est le souhait de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, de raccorder une partie des HLL de son territoire à l'assainissement collectif. Il insiste sur le fait que la dénomination de certains ZEE peut se faire sur « dire d'expert ».

**Mr HERBO Gustave** souhaite la définition de « QMNA5 ».

**Mme BLIN Céline** explique que c'est le débit mensuel minimal de cinq années civiles consécutives.

**Mr POULAIN Gilles** fait l'observation que sur Brunémont, la moitié des HLL sont assainies, à Hamel c'est la totalité comme sur Lécuse.

**Mme LEFEVRE Patricia** précise que ce sont 400 HLL qui sont concernées au total.

**Mr POULAIN Gilles** explique qu'il reste des HLL sans fondation qui ne sont pas habitées car ce sont des lieux de pêche.

**Mme LEFEVRE Patricia** informe que ce sont les HLL en domaine public qui ont été raccordées à l'assainissement. La CAD a voulu faire profiter des travaux aux propriétaires d'HLL situées en terrain privé, mais ceux-ci n'ont pas voulu.

**Mr POULAIN Gilles** ajoute qu'il y a des gens à l'année dans les HLL en terrain privé, il ne sait donc pas dans quel état sont les terrains. De plus, les habitants se sont accaparés les berges, donc le passage n'est plus libre au bord des étangs. Il précise qu'il doit mettre ces personnes au tribunal. Il y a aussi une vingtaine de HLL au fond du site, mais celles-ci ne sont pas habitées à l'année. Il y aura ainsi les rives et le chemin de l'Abbaye qui seront raccordés.

**Mr MONTAIGNE Paul** ne conçoit pas que les HLL soient en ANC.

**Mr THIEBAUT Fabrice** ajoute que le président de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ne comprendrait pas qu'il n'y ait pas de ZEE sur notre territoire alors qu'il y a des HLL.

**Mr MONTAIGNE Paul** s'interroge encore car les HLL de Lécluse et de Hamel sont sur des marais.

**Mr THIEBAUT Fabrice** précise que les données utilisées pour la détermination des ZEE sont à affiner, il y a donc des réunions avec la DREAL et l'Agence de l'eau qui doivent être programmées dans le futur. Les résultats seront ensuite présentés en commission puis validés par la CLE, durant le premier semestre 2014. Il ajoute que le power point et le compte-rendu peuvent être envoyés par mail, notamment pour une meilleure visibilité des cartes.

**Mme LEFEVRE Patricia** fait remarquer que les communes de Mercatel, Neuville et Gavrelle font partie de la CUA et ont donc un SPANC. La commune de Wavrechain n'a pas de SPANC.

**Mr MONTAIGNE Paul** précise qu'il y a un objectif de zonage pour 2014. Il y a déjà 75% des communes qui sont approuvées, le reste devrait y être au fur et à mesure.

**Melle BLIN Céline** présente le deuxième ordre du jour concernant le document de diagnostic.

**La présentation est jointe en annexe.**

**Mr HERBO Gustave** informe qu'il y a un forage agricole sur Arleux au niveau de la route d'Arleux, dont l'eau est riche en arsenic. Cette eau sert à l'irrigation. Il se demande s'il n'y a pas de risque pour les cultures et une possible repollution des sols.

**Mr POULAIN Gilles** remarque que ce n'est pas catastrophique dans l'eau potable.

**Mr HERBO Gustave** explique que c'est parce que l'eau puisée est mélangée avec d'autres eaux de meilleure qualité.

**Mme LEFEVRE Patricia** précise que c'est la DDTM qui donne l'autorisation pour les captages.

**Mr HERBO Gustave** ajoute que cette autorisation a été donnée aux agriculteurs pour compenser le passage de la conduite d'eau.

**Mr MONTAIGNE Paul** informe que la mise en service date de 2005 mais que le forage a été effectué avant. De plus, il y a bien eu un arrêté avec autorisation de prélèvement.

**Mr HERBO Gustave** ajoute deux points. Premièrement que cette eau prélevée passe en déferrisation avant d'être diluée avec d'autres eaux pour être aux normes. Deuxièmement que dans le document de diagnostic, la problématique des siphons n'apparaît pas.

**Mr THIEBAUT Fabrice** répond que la problématique des siphons apparaît dans la partie ressources piscicoles et que les siphons sont cités dans les ouvrages hydrauliques, puisqu'en effet, les siphons ne garantissent pas la libre circulation des espèces. Il parle ensuite de l'ouvrage de Bouchain où il préconise la restauration de la vanne avec l'ajout d'une passe à poissons. Cette vanne serait gérée par le syndicat de faucardement.

**Mr HERBO Gustave** pense que les alluvions vont tout remplir.

**Mr THIEBAUT Fabrice** ajoute que le niveau ne pourra jamais être diminué, et qu'il faut améliorer la gestion actuelle. Il demande s'il y a une gestion fine des niveaux d'eau en amont. Il suggère que l'on prenne en compte l'ensemble des usages, avec un niveau qui ne doit pas trop bouger ce qui induit une gestion au cm près.

**Mr HECQUET Guy** fait remarquer qu'il y a peu d'eau.

**Mr THIEBAUT Fabrice** demande si la solution ne peut pas venir de VNF.

**Mme DUFEU Elodie** répond qu'il y a une étude à venir sur le débit réservé de la Sensée et que c'est aussi la raison de la présence du seuil.

**Mr MONTAIGNE Paul** explique qu'il y a un envasement complet à partir de Hem-Lenglet, avec seulement 30 à 40 cm d'eau. De plus, des maisons sont présentes aux abords. La question serait de savoir si un désenvasement serait possible. Il pense que la gestion sera difficile pour le syndicat de faucardement de la Sensée.

**Mr THIEBAUT Fabrice** ajoute que le réseau est complexe avec le marais et un faible débit de la Sensée.

**Mr MONTAIGNE Paul** précise qu'il y a des apports qui arrivent de l'amont, venant du lessivage des terres. Il est pour une action préventive par le SAGE sur la partie amont. Car en cas de curage, le coût sera important. Il explique que le montant sera d'autant plus élevé que la charge des sédiments est importante et qu'il faudra les stocker.

**Mr HERBO Gustave** parle des gens qui seraient intéressés pour en faire des briques.

**Mr MONTAIGNE Paul** est d'accord et il ajoute qu'il y a aussi des phases expérimentales en cours pour l'utilisation dans les enrochements. En attendant le stockage devra se faire en terrain de dépôt.

**Mr THIEBAUT Fabrice** explique que dans le SAGE il y a la thématique de l'érosion des sols qui est prise en compte, avec en plus des actions préventives.

**Melle BLIN Céline** continue le deuxième ordre du jour concernant le document du scénario tendanciel.

**La présentation est jointe en annexe.**

**Mr HERBO Gustave** informe qu'il y a aussi un volet « limitation de la population » dans le document du SCOT. Ce document permet aussi de suivre les évolutions de populations des communes.

**Mme BLIN Céline** précise que les données utilisées dans le document pour l'évolution de la population proviennent de l'INSEE et que ces données pourraient être comparées à celle des SCOT.

**Mr HERIN Jean-Jacques** ajoute qu'il y a aussi une régulation de la densité des habitations et de la taille des parcelles dans d'autres documents de planification. Ainsi le SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), pose des règles tendanciennes de densification des habitations autour des voies de communication.

**Mr POULAIN Gilles** pose la question de l'existence du milieu rural si l'ensemble de ces documents devait être appliqué. Il n'est pas d'accord avec les SCOT et les PLU intercommunaux. Pour lui les communes rurales sont rejetées. Il n'y aura plus de développement des petites communes, il faudra construire des écoquartiers avec des trains, des bus... pour rapprocher le travail des habitations. Il pense que le milieu rural doit se défendre.

**Mr HERBO Gustave** explique qu'avec le réchauffement climatique, il faut rapprocher les gens de leur travail, pour limiter le nombre de véhicule et la circulation.

**Mr POULAIN Gilles** pense que ces documents vont railler les petites communes de la carte car les gens vont partir habiter en ville. Il voudrait qu'on laisse plus de liberté dans les SCOT.

**Mme DUFEU Elodie** fait une remarque sur la partie canal Seine-Nord du document. Ces pages doivent être remaniées, en ne mettant pas des chiffres. En effet, cela reste un projet, et beaucoup d'informations du document ne sont plus exactes. De plus, il n'y a pas eu de validation par le ministère. Elle informe aussi que VNF a pour projet de passer la navigation en 24h/24 sur le canal de la Sensée.

**Mr HERBO Gustave** parle de l'utilité des réunions de démonstrations où l'on peut observer des essais et des sites pilotes, qui permettent aux acteurs de mieux comprendre les techniques de gestion de l'eau. Ainsi il pense qu'il serait intéressant de planifier une réunion avec Mr HERIN et l'association Adopta dans la Pas-de-Calais.

**Mr HERIN Jean-Jacques** cite le partenariat entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et l'association Adopta qui permet ce genre de réunion. Cette formation est en lien avec les SAGE. Ainsi 7 SAGE ont bénéficié de ces rencontres en 2013. D'autres rencontres sont prévues en 2014. Une réunion est donc possible avec le SAGE Sensée. Les réunions portent sur les techniques alternatives, qui présentent donc un intérêt pour les communes.

Il passe ensuite au sujet des HLL. Il pense qu'il faut raccorder l'ensemble des HLL mais il y a encore du travail pour y parvenir. En effet, 40% des HLL sont actuellement raccordées avec les travaux de la CAD, et les 60% restant peuvent l'être car il y aura la présence d'un réseau. Or c'est 60% sont des HLL en propriété privée. Cette partie ne revient pas uniquement à la CAD. Il faut qu'il y ait un accompagnement de ces propriétaires, ce qui représente un gros travail.



**Mr HERBO Gustave** pose une question concernant les aides de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en agriculture pour la plantation de haies et d'arbres et sur l'agroforesterie.

**Mme LEFEVRE Patricia** répond que l'Agence y réfléchit.

**Mme DUFEU Elodie** ne voit pas le lien entre le projet de Canal Seine-Nord et l'augmentation du tourisme.

**Mme BLIN Céline** répond qu'il va y avoir un attrait du canal en lien avec le tourisme fluvial et l'apport de personnes dans les lieux de villégiature.

**Mr THIEBAUT Fabrice** présente le dernier ordre du jour concernant la délimitation des zones humides.

**La présentation est jointe en annexe.**

**Mr HERBO Gustave** demande si le zonage est réalisé à la parcelle.

**Mr THIEBAUT Fabrice** répond que c'est délimité au 25 millième. Il y a effectivement nécessité de zonage à la parcelle. De plus, il fait remarquer que le SAGE s'impose au PLU qui devront reprendre les travaux.

**Mr HERIN Jean-Jacques** ajoute que la délimitation des zones humides à la parcelle est prioritaire. Il prend le cas du SAGE Scarpe aval où le zonage a été lourd de conséquence une fois celui-ci terminé. Il faut pour lui une définition large. Beaucoup d'évolution autour de ces milieux comme le développement urbain, la modification de l'urbanisme existant... ont des impacts. De plus de nombreux organismes vont suivre de près ce zonage.

**Mr THIEBAUT Fabrice** précise que les services instructeurs vont suivre et prendre en compte le zonage du SAGE.

Il informe qu'en 2004, il n'avait pas eu de retour sur la délimitation. En effet, il n'a pas été pris en compte les zones agricoles dans le zonage des milieux humides, il y a donc moins d'impacts sur le milieu. En 2012, une réunion a été effectuée à la chambre d'agriculture pour montrer ce zonage aux agriculteurs, seul le retrait des fermes du zonage a été demandé.

**Mr POULAIN Gilles** explique qu'à l'élaboration du PLU, les communes ayant des zones humides sont repérées.

**Mr HERIN Jean-Jacques** pense qu'il faut faire le zonage avant l'élaboration du PLU, car s'il est fait après, il peut y avoir des contradictions.

**Mr POULAIN Gilles** remercie l'ensemble des participants.

**Mr THIEBAUT Fabrice** conclut la réunion en informant les membres de la Commission qu'ils peuvent formuler leurs remarques sur les documents dans un délai de deux mois.